

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **COUPAEX**

Code du produit: 1573

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Huile pour usinage des métaux

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: PLUHO
Espace Vinci, 24, 28 av. Graham Bell - Immeuble Le Monet 10A
77600 BUSSY ST GEORGES
Tél : 01 60 17 02 80 - Fax : 01 60 17 02 81
Courriel : fds@aexalt.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 2 H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Lact. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Classification selon la directive

67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Attention! Récipient sous pression.



F; Inflammable

R10: Inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R64-66: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Attention! Récipient sous pression.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS02 GHS09

Mention d'avertissement
Mentions de danger

 Attention
 H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Lubrifiant
 Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33	Alkanes, C14-17, chloro- ☠ N R50/53 R64-66 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362	25-50%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics. ☠ Xn R65 R66 ⚠ Asp. Tox. 1, H304	20-25%

Indications complémentaires:

 Note P
 Contient moins de 0,1% de benzène.
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
FR
(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Hydrocarbures.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Respecter les limites d'émission.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (p ar exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64742-48-9 Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m ³
VME	Valeur à long terme: 1000 mg/m ³ Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 4)

· DNEL		
85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-		
Dermique	Effets systémiques à long terme	47,9 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	6,7 mg/m3 (Travailleurs / Workers)

· PNEC		
85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-		
Oral	PNEC - oral / oral	10 mg/kg (food) (Predator)
	PNEC - STP	80 mg/L (-)
	PNEC - eau de mer / sea water	0,2 µg/L (-)
	PNEC - eau douce / fresh water	1 µg/L (-)
	PNEC - sol / ground	11,9 mg/Kg (-)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

· Protection des mains:

Porter des gants de protection en cas d'utilisation prolongée, avec contact permanent.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 5)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Ambré
Odeur:	Légère De type solvanté

· Changement d'état

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair: 65 °C

· Température d'inflammation: >230 °C

· Densité à 25 °C: 0,970 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C: 12 mm²/s (NF EN ISO 3104)

· 9.2 Autres informations Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

· 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température > 50 °C.

· 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-

Oral	LD50.	>2000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	4000 mg/kg (Rat)

64742-48-9 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.

Oral	LD50.	>5000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5 000 mg/m ³ (Rat) (OCDE 403)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **des yeux:** Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmoiement ou rougeur.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Lact.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-

Oral	LC50/96 h	> 5000 mg/L (Ablette)
	CE50/96H	>3,2 mg/L (Selenastrum sp)
	NOEC	> 0,125 mg/l (Ablette) (14d)
		0,01 mg/l (Daphnia)
		50 mg/l (Ver de terre)

64742-48-9 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.

	EL 50 (48h)	> 1000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
	EbL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
	ErL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
	LL50 (96h)	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	NOELR	0,18 mg/l (Daphnia) (21d)
		1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h)
		0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** 1950
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** AEROSOLS (Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, chloro C14-C17)
- **IATA** AEROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
-
- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1
- **IMDG**
-
- **Class** 2.1
- **Label** 2.1
- **IATA**
-
- **Class** 2.1
- **Label** 2.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Alkanes, C14-17, chloro-
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- **Indice Kemler:** -

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 8)

· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	LQ2
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 - Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
 - Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
 - Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- **Phrases importantes :**
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
 - R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.09.2014

Numéro de version 14

Révision: 23.06.2014

Nom du produit: COUPAEX - 1573

(suite de la page 9)

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Aerosol 2: Flammable aerosols, Hazard Category 2

Lact.: Reproductive toxicity, Additional category, Effects on or via lactation

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

**. * Données modifiées par rapport à
la version précédente**

FR